

Département d'Eure-et-Loir, commune de

# Villemeux-sur-Eure

## Plan local d'urbanisme

Prescription de la révision du Plu le 21 mai 2021  
**Plu approuvé le 29 septembre 2023**

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil  
municipal du  
29 septembre 2023  
approuvant le plan local  
d'urbanisme de la  
commune de Villemeux-  
sur-Eure

Le maire,  
Daniel RIGOURD

## Annexes sanitaires notice technique



Date : <b>15 septembre 2023</b>	Phase : <b>Approbation</b>	Pièce n° : <b>6.1</b>
Mairie de Villemeux-sur-Eure, tél : 02 37 82 30 28		

## 1 – Alimentation en eau potable

### Gestion :

La production et la distribution d'eau potable sont organisées de la manière suivante :

- Production : Forage
- Mode de gestion (*affermage, syndicat, commune, etc*) : Syndicat
- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire : Eaux de RUFFIN, 23 rue du Faubourg Valmorin  
28210 Nogent-le-Roi
  
- Nom et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur de l'organisme gestionnaire :  
Président : M. Houvet Patrick  
Responsable technique : Mme Bonnet Magali (07.78.84.19.45)
  
- Projets (*interconnexion, réhabilitation, renforcement, etc*) : Schéma directeur d'eau potable avec  
PGSSE en cours de réalisation

### Captage :

- Type (*captage, forage, etc*) : Forage (Bréchamps)
- Nombre de forages : 4 de captages : .....
- Localisation (*situez sur une copie de la carte Ign ou du cadastre*)
- Volume total prélevé : 1 053 959 m<sup>3</sup>/an en 2022, 909 199 m<sup>3</sup>/an en 2023
- Qualité de l'eau (*joindre le dernier rapport d'analyse*) : .....
- Existence de périmètre(s) de protection sur le territoire communal ou débordant sur le territoire communal (*précisez s'ils sont ou non déclarés d'utilité publique*) : 2 forages abandonnés (Cherville + Bel Air), 1 captage abandonné (Les Fontaines).

### Réservoir :

- Nombre de réservoirs : 1 château d'eau (50 m<sup>3</sup>) à Cherville, 4 réservoirs semi-enterrés (1 de 500 m<sup>3</sup> au Mesnil et 3 de 150 m<sup>3</sup> 2 à Mauzaise et 1 au Val Bel Air)
- Type (*château d'eau, surpresseur, réservoir enterré, etc*) : .....
  
- Localisation : .....
  
- Volume du/des réservoir(s) : .....m<sup>3</sup>

### Réseau :

- État général : .....
  
- Secteurs où la pression est insuffisante (*précisez*) : .....
  
- Problèmes particuliers (*canalisation en plomb par exemple, etc, précisez*) : .....

### Défense incendie :

- La desserte incendie est-elle assurée dans toutes les zones urbaines, pourra-t-elle l'être dans les zones à urbaniser ? Voir rapport ci-joint.

## 2 – Assainissement des eaux usées

### Généralités :

- Existe-t-il un schéma directeur d'assainissement ? Oui, zonage d'assainissement (ci-joint)
- Si oui :
  - . Transmettre le rapport final et le plan de zonage si ce n'est déjà fait.
  - . Coordonnées du bureau d'études l'ayant réalisé : Voir rapport ci-joint.
  - . Date d'enquête publique et d'approbation : Délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 23/11/09 pour approuver le zonage suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 11/09/09 au 10/10/09.
- Projets : Hameau de Cherville a fait l'objet d'une mise en assainissement collectif en 2022, suite à des travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration.

### Gestion de l'assainissement collectif :

- Mode de gestion (*affermage, syndicat, commune, etc*) : DSP par l'entreprise SUEZ jusqu'au 30/09/23
- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire : Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun  
28100 Dreux
- Nom et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur de l'organisme gestionnaire : 02.37.64.82.00

### Réseau de collecte des eaux usées :

- Tracé : *Voir documents ci-joints*
- Type (*unitaire, séparatif, mixte, etc*) : Réseaux séparatifs.
- Etat (*existe-t-il un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées, si oui le transmettre au chargé d'étude si ce n'est déjà fait*) : /

### Traitement des eaux usées :

- Localisation de la ou des station(s) d'épuration, y compris celles liées par exemple à des activités économiques : Bourg de Villemeux-sur-Eure + Mesnil-Ponceau + Mauzaise raccordés à la STEP de Dreux (via Charpont). Épuration par planté de roseaux pour le hameau de Cherville (mise en service en 2022 -, donc pas encore de rapport de fonctionnement disponible).
- Type de traitement (*boue activée, lagunage, filtre à sable, etc*) : .....
- Capacité nominale : .....
- Charge actuelle : .....STEP de Dreux, voir le rapport d'activité 2021 de SUEZ ci-joint
- Norme de rejet : .....
- Rendement : .....
- Exutoire : .....
- Traitement et destination des boues d'épuration : .....

- Conclusions du dernier bilan 24 heures (*joindre une copie du dernier bilan 24 heures réalisé par le Satese ou l'exploitant*) : Pas disponible
- Existe-t-il des stations d'épurations situées sur les communes voisines et proches des limites communales, si oui précisez leur localisation : les communes limitrophes de Villemeux-sur-Eure sont raccordés également à la STEP de Dreux (maillage de l'assainissement).

### **L'assainissement non collectif :**

- Existe-t-il un service public de l'assainissement non collectif (Spanc) : Oui
- Coordonnées du Spanc : Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun 28100 Dreux
- Noms et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur du Spanc : Service SPANC 02.37.64.82.00
- Filières d'assainissement autonomes retenues par secteurs : Filières définies par étude de sol obligatoire pour toute nouvelle installation d'ANC (construction neuve ou construction existante avec réhabilitation nécessaire de l'ANC).
- Prescriptions particulières concernant l'assainissement non collectif (*surface minimum de terrain, zones inondables, etc*) : Il existe environ 40 propriétés en ANC sur Villemeux-sur-Eure. Le dispositif de traitement individuel des eaux usées doit être adapté selon les secteurs de la commune à la nature des sols, à la vulnérabilité des nappes phréatiques, à la topographie, à la perméabilité naturelle des sols et à la présence potentielle de cavités souterraines.  
L'unité foncière, issue ou non d'une division, doit avoir, pour être construite, une superficie suffisante pour permettre la réalisation d'un système d'assainissement individuel des eaux pluviales à la parcelle (infiltration précédée ou non d'une cuve de récupération par exemple).

### 3 – Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la manière suivante :

- Mode de gestion (*affermage, syndicat, etc*) : Régie par l'Agglo du Pays de Dreux

- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire : SITREVA, 19 Rue Gustave Eiffel, 78120 Rambouillet

- Nom et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur de l'organisme gestionnaire : [01 34 57 12 20](tel:0134571220)

- Type de collecte (*porte-à-porte, point d'apport volontaire (containers), déchetterie, etc*) et de traitement (*incinération, enfouissement, compostage, etc*) par catégories de déchets :

. ordures ménagères :	collecte : .....	Traitement : .....
. emballages recyclés :	collecte : .....	Traitement : .....
. déchets verts :	collecte : .....	Traitement : .....
. verre :	collecte : .....	Traitement : .....
. papier :	collecte : .....	Traitement : .....
. encombrants :	collecte : .....	Traitement : .....

- Localisation de l'unité de traitement ou du centre d'enfouissement : UVEA, Chem. Saint-Mathurin, 28150 Ouarville

- Localisation de la déchetterie : Rue Notre Dame de la Ronde, 28100 Dreux